Les cantons et l'Union européenne

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1598

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1019114

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La céréale de la discorde

Le développement d'une agriculture durable doit-il prendre le pas sur la recherche génétique? Un point de vue différent de la position soutenue par *Domaine Public*.

L'EPFZ a décidé de lancer son essai de plantation de blé transgénique à Lindau. Il s'agit de la première expérience de culture de céréale transgénique en plein air en Suisse, un événement scientifique qui va faire date. Greenpeace a mené ces derniers mois une campagne très énergique pour s'opposer à cette expérience, ainsi qu'à toute culture d'OGM en plein air. Nous n'entrerons pas dans la polémique qui touche au danger de dissémination lié à ce type de culture. Il nous paraît plus utile de souligner quelques points liés au produit testé dans le cas précis. Il s'agit donc de blé transgénique, conçu pour que la plante soit capable de résister à une maladie, la carie du blé. Le test de Lindau s'inscrit pour le moment dans le cadre d'un processus de recherche, mais il est probable et logique qu'à moyen terme, l'idée soit de rendre le blé en question commercialisable. Mais y a-t-il une demande réelle pour ce type de produit et apporterait-il vraiment un plus à ses utilisateurs?

Il est intéressant de constater que l'on trouve, aux côtés des environnementalistes de Greenpeace, plusieurs associations paysannes, pour s'opposer aux essais de Lindau. Il y a là IP Suisse (Association Suisse des paysannes et paysans pratiquant la production intégrée), Bio Suisse (Organisation faîtière suisse des paysans bio) ainsi que l'Association des petits et moyens paysans (VKMB). Ceci n'a rien de surprenant. En effet, la Suisse promeut, depuis plusieurs années, une agriculture durable basée sur la production biologique et intégrée. Or cette démarche est tout à fait incompatible avec la culture d'OGM, ne serait-ce que pour des raisons de traçabilité des produits. Les paysans suisses ne veulent pas le blé de Lindau.

Les produits transgéniques mal-aimés

Si le blé transgénique est appelé à être cultivé, il devrait aussi être intégré à des produits alimentaires, puis consommé. Or, là aussi, on voit que les oppositions sont nombreuses. L'Association suisse des patrons boulangers-pâtissiers, grands utilisateurs de blé, s'est liée à la campagne anti-OGM de Greenpeace. C'est également le cas de la Fondation pour la protection des consommateurs. Les Suisses ne sont effectivement pas pressés de trouver du pain ou d'autres produits d'origine transgénique sur leurs étals ou dans leurs assiettes. Leur appréhension a d'ailleurs été entendue par les grands distributeurs, qui refusent de commercialiser de tels produits. On se demande donc à qui serait destiné ce fameux blé de Lindau, une fois le processus de recherche abouti: une partie importante des paysans comme des consommateurs semble d'emblée le rejeter.

Mais quel est, au fond, l'avantage de cette céréale modifiée, qui suscite si peu d'enthousiasme en dehors des chercheurs? La question a du sens, dans la mesure où la carie du blé, qui est à l'origine de la modification en question, n'est pas vraiment considérée comme un problème important. Les agriculteurs peuvent en effet d'ores et déjà lutter contre elle par des méthodes douces comme la désinfection à l'eau chaude ou à la farine de moutarde. Dans ce contexte, pourquoi n'investit-on pas plutôt dans le développement d'une agriculture écologique et durable, celle qui est, au fond, appelée de ses vœux par la plupart des agriculteurs et des consommateurs de ce pays? Il y a là aussi des axes novateurs et passionnants pour la recherche. *ath*

Suisse-Europe

Les cantons et l'Union européenne

La Chambre des cantons, qui ne repose pas sur une base institutionnelle mais qui réunit par libre décision les représentants des cantons pour discuter de leurs intérêts communs, passait pour un gadget, une amicale, une forme de cette «réunionite» qui charge les agendas pour peu d'action et de décision.

Or, coup sur coup, elle a marqué des points. Premièrement son opposition déterminée au paquet fiscal. Elle a rappelé que le Conseil des Etats n'était pas constitutionnellement le représentant des intérêts cantonaux. Elle a su tenir ce rôle. Mais lorsque des intérêts financiers ne seront plus en cause saura-t-elle toujours combler le vide institutionnel de la représentation des cantons par rapport au pouvoir central?

La prise de position sur nos rapports avec l'Union européenne pourrait faire penser à une ambition réelle de la Chambre des cantons. Mais la résolution qui relève les limites des bilatérales et qui souhaite que la Confédération dans son rapport promis (un de plus !) sur les conséquences de l'adhésion s'attache aux effets sur le fédéralisme est une démarche un peu facile, qui n'engage pas. Or, l'adhésion ne se fera que lorsqu'une majorité de cantons l'approuvera par référendum constitutionnel. Que ceux qui choisissent cette voie l'assument donc, dès maintenant, devant leurs concitoyens: qu'ils soumettent à leur approbation une initiative destinée à l'Assemblée fédérale (art. 160 Cst). Que petit à petit, ils se décomptent comme ils se sont décomptés sur le paquet fiscal. Ce n'est que par des engagements légitimés par les Grands Conseils ou par le peuple qu'ils contribuent à faire basculer l'opinion. C'est la seule voie qui permette de sortir du verbalisme des rapports, des objectifs stratégiques et des résolutions qui n'engagent que leurs auteurs. *ag*